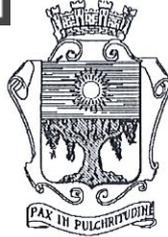


AR PREFECTURE

006-210600110-20201123-DM202044-DE
Reçu le 23/11/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2020/ *44*

DATE D'AFFICHAGE : **23 NOV. 2020**

OBJET : CULTURE – REPRESENTATION DE CONCERTS LYRIQUES – PASSATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « OPERATION »

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Budget primitif 2020,

Considérant qu'il a été demandé à l'association « OPERATION » d'assurer la représentation de quatre concerts lyriques, courant de l'année 2021, permettant ainsi aux plus nombreux de découvrir le chant et l'art lyrique.

Considérant que le montant prévisionnel des prestations est inférieur au seuil défini à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec l'association « OPERATION », ayant son siège social : 1835 route de saint Laurent 06610 LA GAUDE, une convention portant sur la représentation, courant de l'année 2021, de quatre concerts lyriques.

Article 2 : Le montant forfaitaire des prestations est de 7.200 euros TTC.

Article 3 : La durée de la convention est de 1 an.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le **23 NOV. 2020**

Le Maire,
Roger ROUX

